Comité consultatif européen de l'information statistique: nombre de membres

1996/0223(CNS) - 12/03/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Bartho PRONK (PPE, NL), le Parlement européen a approuvé la modification du Comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social (CEIES). Il insiste toutefois pour que la Commission tienne le Parlement pleinement informé des travaux du comité et qu'elle exige de ses membres une déclaration attestant que leur apparetenance au comité n'est pas incompatible avec leurs intérêts personnels. En outre, un des amendements adoptés change la formule utilisée pour la composition du comité, qui est ainsi fixée à trente membres (deux par Etat), au lieu de la formule indéterminée proposée par la Commission, qui prévoit deux représentants par Etats membres.